

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION**

**Règlement 882-1 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal afin d'y ajouter une rémunération pour les membres siégeant sur le Comité consultation d'urbanisme et sur le Comité de sécurité publique**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 7 février 2022.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 8 février 2022.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*



Me Marc Giard, OMA